

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VOUVRAY SUR HUISNE
LE MARDI 12 JANVIER 2021 à 20h30

Date de convocation : 04/01/2021

L'an deux mil vingt et un le douze janvier à vingt heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre CIRON, Mme Dominique COMBE, M. Roger LEBRETON, M. Stéphane CRUCHET, Mme Séverine RHÉTAT, M. François THOMELIN, M. Fabien AVIGNON, Mme Pauline RAMON, M. Christian LAUNAY, M. Gonzague de MONTESSON, M. Christian AATZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : /

Etaient absents : /

Mme Pauline RAMON a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal du 01 décembre 2020 : le Compte rendu du conseil municipal du 01 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OBJET DE LA DELIBERATION 2021-01 : AUTORISANT MR LE MAIRE A DEMANDER UNE SUBVENTION A LA REGION CONCERNANT LE FONDS REGIONAL DEVELOPPEMENT DES COMMUNES POUR LA REHABILITATION DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la subvention à la région concernant le fonds régional développement des communes pour la réhabilitation de la mairie la commune peut solliciter une subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de solliciter la subvention.

Autorise le Maire à déposer une demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour à l'unanimité des membres présents.

OBJET DE LA DELIBERATION 2021-02 : DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE AU SEIN DE LA COMMUNE.

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal, qu'un référent sécurité routière doit être nommé au sein de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité des membres présents, désigne :

- M.LAUNAY Christian référent sécurité routière.

OBJET DE LA DELIBERATION 2021-03 : ACCEPTATION DES DEVIS PAYSAGISTE ENTREPRISE MR CHRISTIAN THELIN POUR L'ANNEE 2021.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal concernant l'entretien annuel de la commune pour l'année 2021 par l'entreprise de Monsieur Christian THELIN le devis est d'un montant de 7 200 € TTC . Les Devis se décomposent de la façon suivante :

- 1 devis pour la période du printemps 2021 de 3600.00 €
- 1 devis pour la période de l'automne 2021 de 3600.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le devis de l'entreprise THELIN pour l'année 2020 et vote pour à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22 h 30 , Le Maire Jean-Pierre CIRON.

